



École  
du Bois

1165 St. René est.  
Gatineau (Québec)  
J8R 1N1  
Tél.: 669-1207  
Fax.: 669-1495

## RAPPORT ANNUEL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020 ÉCOLE DU BOIS JOLI

Conformément à l'article 82 de la loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement (C.É) de l'école du Bois Joli vous présente son rapport annuel. Celui-ci vous reflète l'organisation scolaire des activités éducatives ainsi qu'un sommaire des points traités au C.É pour l'année 2019-2020. Une copie de ce document sera déposée à la commission scolaire des Draveurs.

Le conseil d'établissement 2019-2020 fut nommé à l'assemblée générale des parents le 12 septembre 2019. À cette rencontre, les parents présents ont élu quatre membres pour des mandats de 2 ans, en plus de nommer 2 membres-parents substitués au C.É ainsi que le délégué au comité de parents et son substitut pour l'année.

Le Conseil d'établissement, composé de sept parents et de sept membres du personnel de l'école, veille, avec l'assistance de la direction à collaborer au processus décisionnel relié au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.

### Membres du C.É. 2019-2020

**Membres-parents** : Mesdames Stéphanie Fortin, Stéphanie Powers, Anie Lagacé, Myriame Provencher et Annie Groulx ainsi que Messieurs Martin Tremblay et Jérôme Maltais.

**Membres du personnel** : Mesdames Anik Charron, Francine Houle/Lynn Dupuis, Édith Giasson, Marie-Pierre Poisson, Sonya Proulx, Judith Dubois et Christine Bélanger.

**Membres de la direction** : Mme Annick Massie, directrice et Mme Véronique Daoust, directrice adjointe

L'école du Bois Joli est un établissement de dix-sept classes régulières et de deux classes spécialisées qui permet de scolariser 409 élèves du préscolaire à la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle. À l'école du Bois Joli, c'est sous la direction de madame Annick Massie que les services éducatifs et complémentaires de l'école sont organisés. Une équipe de vingt-trois enseignantes et enseignants, deux orthopédagogues, une enseignante-ortho, une animatrice à la vie spirituelle et engagement communautaire, cinq techniciennes en éducation spécialisée pour le régulier ainsi que quatre techniciennes en éducation spécialisée et une préposée aux élèves pour les classes spécialisées offrent des services éducatifs de qualité répondant à l'ensemble des besoins des élèves de l'école.

Aussi, au service de garde *Les amis de la Vallée*, la technicienne du service de garde, madame Sonya Proulx, ainsi que l'éducatrice classe principale, madame Mira Levasseur, coordonnent l'organisation d'activités complémentaires à l'enseignement s'adressant à plus de 250 élèves. Le service de garde a aussi treize éducatrices qui planifient et animent une variété d'activités qui permettent aux enfants de développer leurs talents artistiques et sportifs. Cette année, Mme Proulx a mis en place des activités par volets et les enfants pouvaient s'y inscrire selon leurs intérêts. Les volets proposés étaient les suivants : sport, danse, art et création, science et art culinaire.

Le Conseil d'établissement est une instance qui exerce ses responsabilités dans la collégialité et le respect des compétences de chacune et chacun, condition essentielle pour que l'action éducative des uns et des autres soit orientée vers un objectif commun, soit la réussite des élèves de l'école du Bois Joli.

Cette année, notre C.É a tenu seulement six séances publiques régulières avec quorum puisque l'école a été fermée pendant deux mois à cause de la pandémie du Covid-19. En lien avec cette situation, les deux dernières rencontres ont eu lieu en visioconférence. Lors des rencontres, il y a eu des discussions, des consultations et des prises de décisions sur plusieurs sujets. Voici un aperçu des différents dossiers traités par le C.É. durant l'année scolaire 2019-2020 :

- Au niveau financier :
  - la révision budgétaire 2019-2020, les états financiers 2018-2019 ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2020-2021;
- Pour l'organisation en cours d'année (2019-2020) :
  - les règles de fonctionnement du Conseil d'établissement et son budget;
  - le protocole d'entente avec le CPE Petits Pieds et le Phénix de Nicolas-Gatineau;
  - le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence;
  - le budget de la vie étudiante (fonds 8);
  - l'adoption des activités éducatives pour l'année;
  - la mise en œuvre des services complémentaires;
- Pour l'organisation de l'année prochaine (2020-2021) :
  - la campagne de financement;
  - la rentrée progressive pour le préscolaire et les classes TSA;
  - la répartition du temps grille-matières;
  - les normes et modalités d'évaluation;
  - la liste de fournitures scolaires et les frais exigés aux parents;
  - les règles de fonctionnement du service de garde;
  - les règles de fonctionnement et mesure de sécurité de l'école;
  - la première partie de la programmation des journées pédagogiques du service de garde;
  - le calendrier scolaire de l'école;
  - les ententes de services (photos, traiteurs, librairie) pour la prochaine année.

Il importe de souligner que tous les membres du conseil d'établissement de l'école du Bois Joli collaborent de façon rigoureuse et consciencieuse au processus décisionnel ainsi qu'aux discussions soulevées par les sujets portés à leur attention.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'établissement, les bénévoles ainsi que le personnel et la direction qui par leur dévouement et leur travail contribuent à la réussite de nos élèves.

Jérôme Maltais,  
Président